

Travail à domicile octobre/novembre 2020 :
Histoire 3^{ème} année qualifiant

Bonjour mes loulous j'espère que vous allez bien ? Voici quelques exercices à réaliser pendant la période où nous serons malheureusement séparés. Vous avez toutes les feuilles pour réaliser vos exercices dans votre farde d'Histoire en partie enquête. N'hésitez pas également à utiliser vos feuilles en partie fiche-outils. Bon courage et au plaisir de se revoir bientôt.

Si certaines questions subsistent n'hésitez pas à reprendre contact avec moi par mail.



SEMAINE 1 : du 28 au 30 octobre

- 1. Réalise la compétence proposée ci-dessous et envoie ton travail sur mon adresse mail pour le mercredi 11 novembre au plus tard. Tu peux utiliser ton cours et tes fiche-outils**

Connaître :/ 16
 Appliquer :/ 8
 Comparer :...../ 16
 Total :/40

Nom :.....
 Prénom :
 Classe :

Histoire

A. Sujet : la monarchie absolue de droit divin

Partie comparer

Doc 1 :

Doc2 :

« Les Rois de France sont Rois élus et choisis de Dieu, Rois selon son cœur...Ce sont les Rois de France qui ont été si agréables à Dieu qu'il les a choisis pour être ses lieutenants en terre. »

« Nous ne tenons notre couronne que de Dieu et le droit de faire des lois nous appartient sans partage ni dépendance. »

Ordonnance de Louis XVI, 1770, cité dans GALLOY et HAYT, Du 17^{ème} siècle au milieu de 19^{ème} siècles, p.23.

Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, 26 août 1789.

Art. 1. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi

1. Compare les deux textes que voici à l'aide du tableau : /16

	<u>Document 1</u>	<u>Document 2</u>
Qui gouverne?		
Comment le dirigeant obtient-il le pouvoir ?		
Quels sont les droits du peuple ?		
Ta conclusion		

Partie appliquer

2. Cite une différence visible entre les deux textes. /4

.....
.....
.....

3. Cite une ressemblance entre les deux textes. /4

.....
.....
.....

Partie connaître

4. Quel concept est mobilisé dans cet exercice ? /6

.....

5. Comment était rendue la justice en France sous l'Ancien Régime ? /5

.....
.....
.....

6. Comment Louis 14 faisait-il pour légitimer son pouvoir ?
..... /5

.....
.....
.....

SEMAINE 2 : du 9 au 13 novembre

2. La justice sous l'Ancien Régime

Réalise les pages 9 à 10 en enquête sur la justice sous l'Ancien Régime selon le schéma habituel :

- > Commence par analyser la problématique et souligne les mots clefs.
- > Analyse les documents à l'aide du tableau.
- > Utilise ta fiche-outils n°2 pour réaliser le tableau de critique p.10
- > Ensuite réponds à la problématique p. 11.

Document 12 : Bracelet électronique.



Document 13 : Extrait du code d'Hammourabi (Roi de Babylone, vers 1750 Acn)

D'après *QUALHISTO*, le CAF

8. « Si un homme vole du bétail ou des moutons, un âne, un porc, une chèvre, qui appartient au palais royal ou à un temple, il doit en conséquence payer leur valeur trente fois, s'ils appartiennent à un simple sujet du roi, dix fois. Si le voleur ne peut pas payer il est mis à mort. »

53. « Quiconque est trop paresseux pour maintenir ses digues en bon état, et ne les entretient pas, qu'une digue se rompt et que l'eau inonde tous les champs, ce propriétaire des digues où la brèche est survenue sera vendu contre argent et la somme compensera le grain dont il a entraîné la perte. »

135. « Si un homme est prisonnier de guerre, et qu'il n'existe pas de subsistances dans sa maison et que sa femme se rend dans une autre maison et a des enfants ; si plus tard son mari revient chez lui : sa femme doit rentrer chez son mari mais les enfants restent avec leur père ».

145. « Si un homme prend une épouse et qu'elle ne lui donne pas d'enfants, et qu'il envisage de prendre une autre épouse : si il introduit cette seconde épouse dans sa maison, cette seconde épouse ne peut prétendre à l'égalité avec la première ».

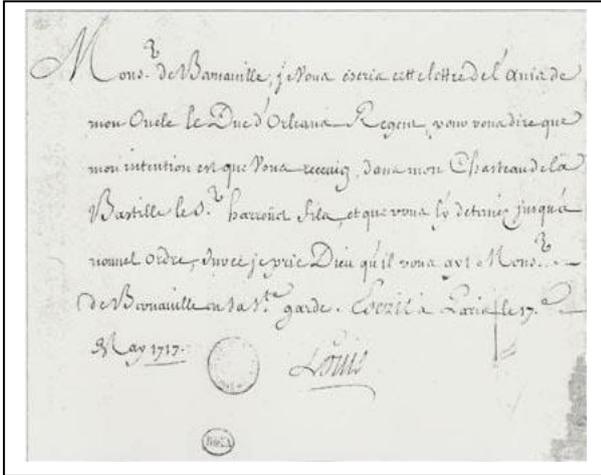
195. « Si un fils frappe son père, ses mains seront tranchées à la hache. »

196. « Si quelqu'un crève l'œil d'un aristocrate, son œil sera arraché ».

199. « Si quelqu'un crève l'œil de l'esclave d'un autre homme, il devra payer la moitié de sa valeur ».

D'après la traduction de P. Schneil (1902) et D. Charpin (2003).

**Document 14 : Lettre de cachet ordonnant
l'emprisonnement de Voltaire, 1717**



D'après *QUALHISTO*, le CAF

Note sur l'auteur du document :

La lettre est signée par Louis XV, roi de France. En 1717, Louis XV n'a que 7 ans. Le Royaume est en fait dirigé jusqu'à la majorité du roi par un régent: le duc Louis d'Orléans.

*Monsieur de Bernaville**,

*Je vous écris cette lettre de l'amiral mon oncle le Duc d'Orléans Régent pour vous dire que mon intention est que vous receviez dans mon château de la Bastille le sieur Arouet [c'est-à-dire Voltaire] et que vous l'y déteniez jusqu'à nouvel ordre. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Bernaville, en sa sainte garde.
Écrit à Paris le 17 mai 1717.
Signé Louis*

*Gouverneur de la Bastille 1708-1718